

DOSSIER DE PRESSE

AVRIL 2019



Contact presse : Niki Vouzas - Tél. 06 49 49 75 17
niki.vouzas@famillesrurales.org



EN BREF

Présentation de l'enquête/méthode :

34 veilleurs ont relevé, en septembre et octobre, les prix de 14 produits fréquemment utilisés par les familles (12 médicaments et 2 spécialités non médicamenteuses) dans 84 pharmacies, officines ou sites internet, réparties sur 37 départements.

Nos enquêteurs ont également été attentifs à la localisation de ces produits dans les officines visitées et à l'affichage du prix.

Familles Rurales publie ce jour les résultats de son Observatoire des prix des médicaments 2018. Initié après l'autorisation de vente en accès libre des médicaments sans ordonnance, l'Observatoire de Familles Rurales a pour objectifs :

- De vérifier que, conformément à la volonté des pouvoirs publics, les prix de ces produits ont baissé ;
- De s'assurer que l'information due aux consommateurs leur permettent d'acheter ces produits en connaissance de cause.

Si, 10 ans après avoir mis cette mesure en œuvre, force est de constater que, le gouvernement n'a pas réussi le pari « d'offrir des prix publics concurrentiels et d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens », de surcroît l'ouverture à la vente en ligne actée en 2013 n'a pas rencontré davantage de succès. Au contraire, elle est venue renforcer la véritable jungle tarifaire qui règne sur ce secteur.

L'Observatoire des médicaments 2018 révèle ainsi :

VENTE EN « LIBRE ACCÈS » DES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE : 10 ANS APRÈS, LES PRIX SE SONT ENVOLÉS, L'INFORMATION DES CONSOmmATEURS S'EST DÉLITÉE

- Une volonté de faire baisser les prix, une réalité qui les voit s'envoler !
- Des prix inaccessibles et/ou illisibles : 75% des boîtes sont dépourvues d'étiquette, la moitié des médicaments sont sur des présentoirs situés derrière le comptoir des pharmacies.

VENTE EN LIGNE : DES ÉCARTS DE PRIX AUSSI REMARQUABLES EN OFFICINES QUE SUR INTERNET, LE CONSEIL DU PROFESSIONNEL EN MOINS...

- En 2018, quelle que soit la surface de vente, le prix d'un même médicament passe du simple au double voire au triple...
- Sur internet, les conseils font défaut. Les médicaments sont des produits à risques qui nécessitent une information préalable à l'achat.

CONSOmmATEURS, PHARMACIENS, POUVOIRS PUBLICS : L'HEURE EST À LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS

- Consommateurs : ne cédez pas aux sirènes publicitaires et faites jouer la concurrence
- Pharmaciens : Vous devez une information aux consommateurs tant sur le prix que sur le produit
- Pouvoirs publics : Des sanctions doivent être appliquées aux sites qui mettent sciemment en danger la vie de certains patients

Au-delà de sensibiliser les consommateurs sur l'importance de faire jouer la concurrence, Familles Rurales rappelle que les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante. En ce sens, les consommateurs ne doivent pas céder aux allégations des publicités de plus en plus agressives sur ce secteur mais en référer aux conseils des professionnels de santé que sont les pharmaciens.

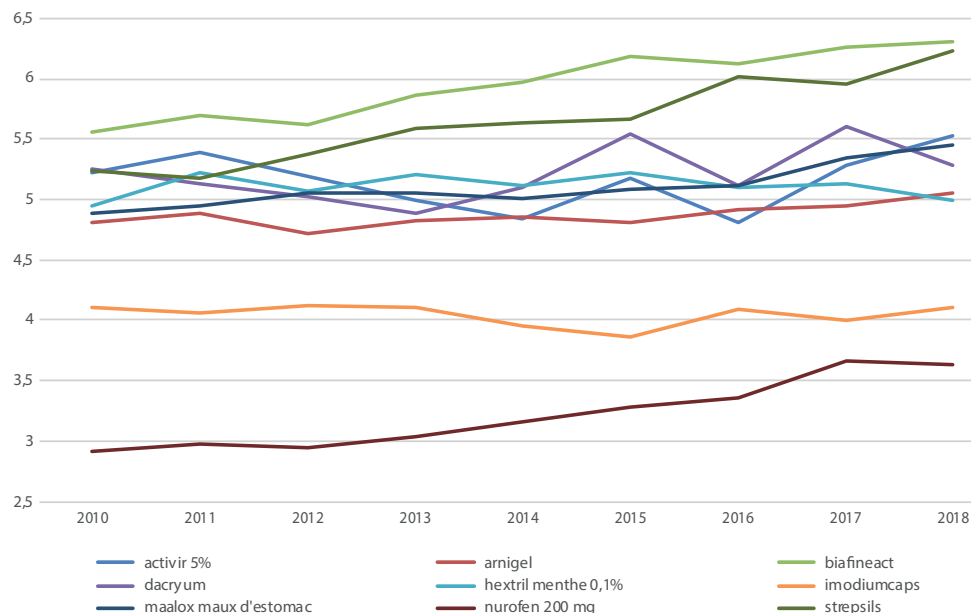
VENTE EN « LIBRE ACCÈS » DES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE : 10 ANS APRÈS, LES PRIX SE SONT ENVOLÉS, L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS S'EST DÉLITÉE

Une volonté de faire baisser les prix, une réalité qui les voit s'envoler !

En 2008, le gouvernement adoptait un décret autorisant les pharmacies à vendre en « libre accès » certains médicaments. L'objectif clairement affiché à l'époque était « d'offrir des prix publics concurrentiels et d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens ».

Familles Rurales constate qu'il n'en est rien. Au contraire, depuis la création de notre observatoire en 2010, notre « panier » constitué de médicaments fréquemment utilisés par les familles a augmenté de 9%. Certains prix s'envolent littéralement comme celui du Nurofen qui a bondi de 25% en 8 ans, le Strepsils de 19% ou encore le Maalox qui enregistre 12% de hausse. Ces produits sont pourtant fréquemment utilisés pour traiter des maux de tête, de gorge ou des aigreurs d'estomac.

ÉVOLUTION DES PRIX SUR 8 ANS EN EUROS



Tendances établies sur le prix moyen constaté en officine par nos veilleurs lors des différentes éditions de « l'Observatoire des Prix des Médicaments » depuis 2010.

A NOTER

Entre 2010 et 2018 les médicaments en accès libre ont subi deux hausses successives de TVA : de 5,5 à 7% en 2012 puis de 7 à 10% en 2014.

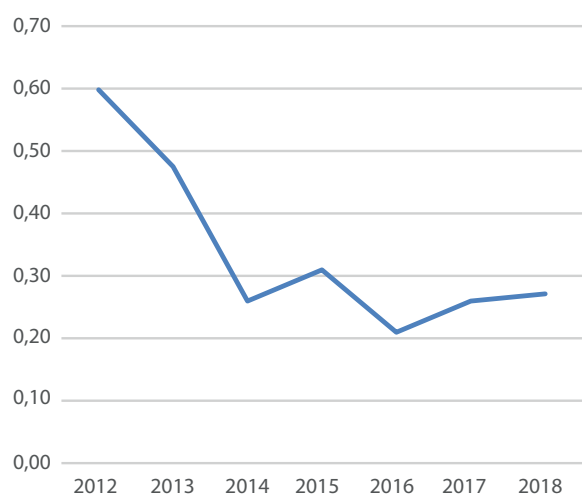


Des prix inaccessibles et/ou illisibles : 75% des boîtes sont dépourvues d'étiquette, la moitié des médicaments sont sur des présentoirs situés derrière le comptoir des pharmaciens.

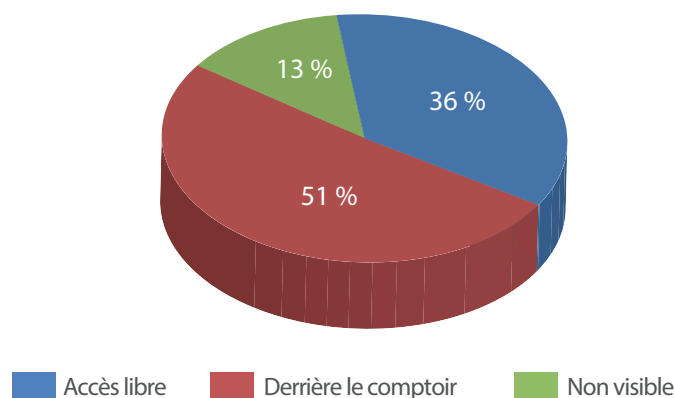
Si les prix s'envolent, l'information se délite. En effet, ces derniers restent très largement absents des boîtes pour ne plus apparaître que sur des présentoirs, trop souvent situés derrière le comptoir (1 prix relevé sur 2). Impossible alors, pour le consommateur, de savoir ce qu'il paiera avant d'acheter.

De surcroît, seuls 39% des pharmaciens délivrent systématiquement un ticket de caisse¹. Or, à défaut de disposer de l'information due avant d'acheter, remettre un ticket de caisse permettrait au consommateur de se rendre compte du prix du produit après son achat. Il retrouverait ainsi une possibilité de comparaison dont il est très largement dépourvu aujourd'hui.

% PRÉSENCE D'UNE ÉTIQUETTE SUR LA BOÎTE



LOCALISATION DES BOITES DE MÉDICAMENTS



1. Comme l'avait démontré notre panel réalisé fin 2015

VENTE DES MÉDICAMENTS EN LIGNE : DES ÉCARTS DE PRIX AUSSI REMARQUABLES EN OFFICINES QUE SUR INTERNET, LE CONSEIL DU PROFESSIONNEL EN MOINS...

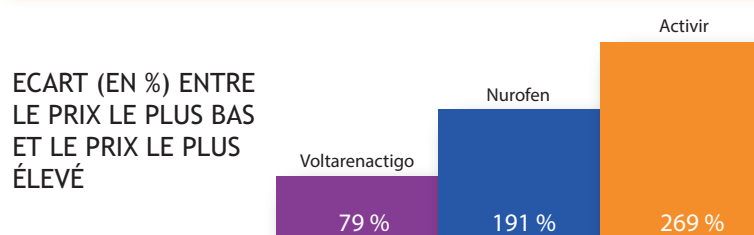
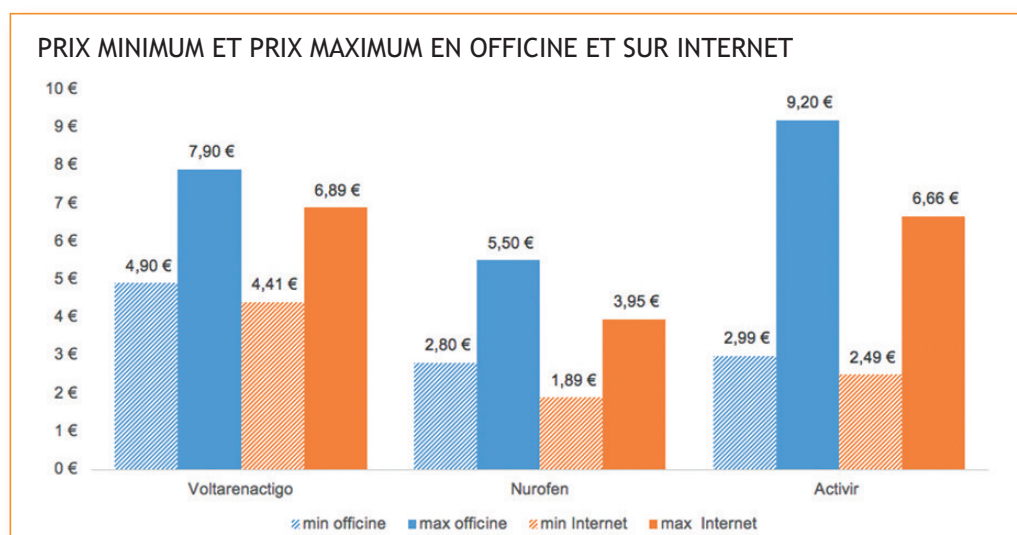
En 2018, quelle que soit la surface de vente, le prix d'un même médicament passe du simple au double voire au triple...

Si « le libre accès » aux médicaments sans ordonnance n'a pas fait baisser les prix, force est de constater que l'ouverture à la vente en ligne autorisée depuis 2013 n'a fait qu'exacerber un contexte de jungle tarifaire. En effet, qu'il s'agisse de pharmacies « physiques » ou « en ligne » les mêmes écueils se rencontrent. On constate ainsi des écarts remarquables : le prix d'un tube d'Activir passe de 2€99 à 9€20 en officine et de 2€49 à 6€66 sur internet, c'est entre 3 et 4 fois plus cher pour un même produit.

Le produit qui traduit l'écart le moins important est le « Voltarenactigo » : on note une différence de 79 % tout de même entre le prix minimum relevé sur internet (4,41 €) et le prix maximum relevé en officine (7,90 €).

En moyenne, l'écart tourne autour de 190 % comme c'est le cas du Nurofen dont le prix le plus bas relevé est de 1,89 € sur internet, et le plus haut de 5,50 € en officine.

Attention : Si les prix sur les sites internet peuvent paraître plus attractifs, les frais de port gommant cet avantage tarifaire. En moyenne, 6,15 € de frais de port s'ajoutent en effet à la commande.





Sur internet, au-delà des prix, les conseils font défaut

Dès 2015, Familles Rurales s'était inquiété auprès de la Ministre de la Santé considérant que s'agissant de médicaments et non pas de produits de consommation courante, la vente en ligne devait faire l'objet d'un encadrement particulier garantissant le meilleur accompagnement possible pour les patients. En 2016 paraissait un arrêté rappelant le cadre applicable en termes de conseils notamment. En 2018, de trop nombreux abus demeurent. Ils sont d'autant plus inacceptables qu'il est question de santé.

Rappel du cadre applicable et exemples de pratiques :

- L'acheteur doit remplir un questionnaire, même sommaire, avant la validation de la commande ou le remettre à jour. L'objectif est de vérifier la compatibilité de la prise du médicament commandé avec l'état de santé du patient (maladie chronique, grossesse...) : 30% des sites internet ne le proposent pas. En d'autres termes, 1/3 des sites ne se soucie pas des conséquences des produits qu'ils vendent sur la santé de leurs patients...
- La consultation de la notice par le patient est obligatoire lors de la commande : 46% des sites ne l'exigent toujours pas sur l'ensemble des médicaments proposés.
- Un logo européen attestant de l'agrément de la pharmacie doit apparaître sur chaque page. Il renvoie sur la liste des sites autorisés gérée par l'ordre des pharmaciens : 14% des sites ne l'affichent pas.
- De manière plus globale, le respect des règles générales du commerce électronique s'applique. A titre d'exemples citons l'interdiction du pré-cochage ou le respect du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) : bien que s'agissant de données particulièrement sensibles, 10% des sites consultés ne sont pas conformes.

CONSOMMATEURS, PHARMACIENS, POUVOIRS PUBLICS :

L'HEURE EST À LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS



Ne cédon pas aux sirènes publicitaires, faisons jouer la concurrence !

Familles Rurales invite les familles :

- A ne pas tomber dans le piège des publicités qui présentent les médicaments comme des produits de consommation courante. Soigner un rhume, un bouton de fièvre, des maux d'estomac relève du domaine médical. Les conseils du pharmacien sont préférables aux allégations des publicitaires.
- Comparer les prix et faire jouer la concurrence : pourquoi payer plus cher un produit qui induira les mêmes effets ? Exigez le prix des différents traitements possibles afin de choisir celui qui correspondra à votre budget et à vos attentes.

A SAVOIR :

Le prix des génériques accessibles sans ordonnance est fixé nationalement, ils sont généralement moins chers et produisent les mêmes effets thérapeutiques.

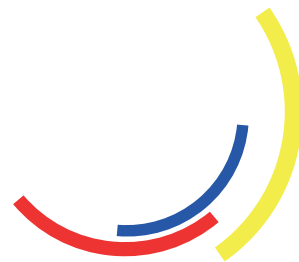
Pharmaciens : vous devez une information aux consommateurs tant sur le prix que sur le produit

En 2018, Familles Rurales a mené une concertation avec le principal syndicat de pharmaciens, la FSPF (Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France) afin d'obtenir davantage de transparence sur les prix pratiqués.

Philippe Besset, son président, confirme que « *la pharmacie française se doit de respecter la réglementation sur l'affichage des prix* », ce que son syndicat rappelle « *tous les ans aux officines* ». Il ajoute : « *dès 2019 nous mettrons en ligne un site internet : www.lepharmacien.fr comportant les fiches des médicaments avec les écarts de prix relevés, les pharmaciens pourront, en outre, indiquer à leurs patients les tarifs pratiqués dans leur officine* ».

Familles Rurales félicite cette avancée attendue de longue date et ne manquera pas de vérifier la mise en place effective de ce site.

De surcroît, Familles Rurales et la FSPF s'accordent à dire que la vente de médicaments ne doit pas devenir un commerce comme un autre. En effet, qu'il s'agisse d'officine ou de vente en ligne, le rôle de conseil du pharmacien demeure fondamental.



Des sanctions doivent être appliquées aux sites qui mettent sciemment en danger la vie de certains patients

Familles Rurales invite la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) :

- A diligenter une enquête sur les pratiques décriées : vérifier la disponibilité de l'information en officine, contrôler le conseil délivré via internet.
- Prendre les sanctions qui s'imposent à l'encontre des professionnels qui ne respecteraient ni le droit de la consommation, ni celui des patients de disposer d'une information intelligible et accessible.

Concernant l'obligation de conseil, s'agissant de médicaments et donc de produits potentiellement mortels, le principe de précaution impose une tolérance 0.

FAMILLES RURALES, UN ACTEUR DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES FAMILLES



150 espaces services au public
145 permanences d'information
et de défense des consommateurs
2 100 accueils de loisirs déclarés
5 000 enfants accueillis
dans 260 structures d'accueil
petite enfance
5 800 jeunes Familles Rurales
5 200 stagiaires BAFA/BAFD
3 000 000 heures de services
à domicile

Familles Rurales bénéficie
de la reconnaissance spécifique d'association
de consommateurs agréée

QUI SOMMES-NOUS ?

Familles Rurales est un Mouvement associatif national qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales, interdépartementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'éducation populaire. Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

DES VALEURS PARTAGÉES

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange



famillesrurales



famillesrurales.federationnationale



**Familles Rurales
Fédération nationale**
7 cité d'Antin - 75009 Paris
Tél. 01 44 91 88 88
www.famillesrurales.org
infos@famillesrurales.org

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée
et habilitée pour son action :

- | | |
|----------------|-------------------|
| - famille | - loisirs |
| - consommation | - vie associative |
| - éducation | - formation |
| - jeunesse | - santé |